

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.298

**Tarifs 2014 -
Redevance Spéciale
des ordures
ménagères**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013**DELIBERATION
N° 2013.12.298**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****TARIFS 2014 - REDEVANCE SPECIALE DES ORDURES MENAGERES**

Par délibération n°477 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'une redevance spéciale pour la collecte des déchets d'activité professionnelle pour les établissements publics et privés.

Les établissements producteurs de déchets ménagers ou assimilés (publics ou privés) :

- dont le volume de collecte est supérieur ou égal à 1 100 litres par semaine ;
- ou qui ne sont pas assujettis à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sont assujettis à la Redevance Spéciale.

Il est proposé, pour l'année 2014, d'appliquer la moitié de la hausse de TVA sur les prestations de déchets ménagers. En effet, le passage de la TVA de 7 % à 10 % impacte directement la gestion des déchets, notamment le traitement. Il est donc proposé une hausse de :

- 0,60 €/m³ pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) (le tarif passe de 39,00 à 39,60 €/m³),
- et de 0,40 €/m³ pour la collecte sélective (le tarif passe de 26,50 à 26,90 €/m³).

Le montant de la redevance spéciale 2014 est donc constitué des éléments figurant dans le tableau ci-dessous :

	Tarifs 2014
Ordures Ménagères Résiduelles (bacs ou sacs noirs)	39,60 €/m³
Dégrèvement pour valorisation de matière : (par un tiers) de papiers, cartons et polystyrène expansé	5 €/m³ plafonné au volume d'ordures ménagères
Collecte sélective (bacs ou sacs jaunes)	26,90 €/m³

Le cas échéant, la TEOM est déduite du montant global obtenu.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 19 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 26 novembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 17 décembre 2013